

REDUCTIONS DE PRIX IMMENSES DANS CHAQUE DEPARTEMENT.

Nous avons résolu de faire **CETTE VENTE**, par suite du besoin ou nous sommes de convertir nos **MARCHANDISES** en argent comptant, et pour atteindre ce dernier but, nous ferons des sacrifices réellement inconcevables durant le reste de ce mois et tout le mois de Décembre.

PAS DE BLAGUE !

Une véritable vente **BONA FIDE**, pas de trouble à montrer les marchandises.

MODISTE DE PREMIERE CLASSE POUR MANTEAUX ET ROBES.

THERIAULT & LAFLAMME,

73 RUE SPARKS. OTTAWA.

LETRE ENCYCLIQUE DE N. T.-S. P. LEON XIII

PAPE PAR LA PROVIDENCE DIVINE

Sur la constitution chrétienne des Etats

A tous nos vénérables frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde catholique en grâce et communion avec le Siège Apostolique.

LEON XIII, PAPE

Vénérables Frères
Salut et Bénédiction Apostolique.

Œuvre immortelle du Dieu de miséricorde, l'Eglise, bien qu'en soi et de sa nature elle ait pour but le salut des âmes et la félicité éternelle, est cependant, dans la sphère même des choses humaines, la source de tant et de tels avantages, qu'elle n'en pourrait procurer de plus nombreux et de plus grands, lors même qu'elle eût été fondée surtout et directement en vue d'assurer la félicité de cette vie. — Par suite, en effet, où l'Eglise a pénétré, elle a immédiatement changé la face des choses et imprégné les mœurs publiques non-seulement des vertus inconnues jusqu'alors, mais encore d'une civilisation toute nouvelle. Tous les peuples qui l'ont accueillie se sont distingués par la douceur, l'équité et la gloire des entreprises. — Et toutefois c'est une accusation bien ancienne que l'Eglise, dit-on, est contraire aux intérêts de la société civile et incapable d'assurer les conditions de bien-être et de gloire que réclame, à bon droit et par une aspiration naturelle, toute société bien constituée. Dès les premiers jours de l'Eglise, nous le savons, les chrétiens ont été inquiétés par suite d'injustes préjugés de cette sorte, et mis en butte à la haine et au ressentiment sous prétexte qu'ils étaient les ennemis de l'empire. A cette époque, l'opinion publique mettait volontiers à la charge du nom chrétien les maux qui assaillaient la société, tandis que c'était Dieu, le vengeur des crimes, qui infligeait de justes peines aux coupables. Cette odieuse calomnie indigna à bon droit le génie de saint Augustin et aiguisa son style. C'est surtout dans son livre de la *Cité de Dieu*, qu'il mit en lumière la vertu de la sagesse chrétienne dans ses rapports avec la chose publique, si bien qu'il semble moins avoir plaidé la cause des chrétiens de son temps que remporté un triomphe perpétuel sur de si fausses accusations. — Toutefois, le penchant funeste à ces plaintes et à ces griefs ne cessa pas, et beaucoup se sont plus à chercher la règle de la vie sociale en dehors des doctrines de l'Eglise catholique. Et même désormais, le droit nouveau, comme on l'appelle, qu'on prétend être le fruit d'une liberté progressive, commence à prévaloir et à dominer partout. — Mais, en dépit de tant d'essais, il est de fait qu'on n'a jamais trouvé, pour constituer et régir l'Etat, de système préférable à celui qui est l'épanouissement spontané de la doctrine évangélique. — Nous croyons donc qu'il est d'une importance souveraine, et conforme à Notre Charge Apostolique, de confronter les nouvelles théories sociales avec la doctrine chrétienne. De cette sorte, nous avons la confiance que la vérité dissipera, par son seul éclat, toute cause d'erreur et de doute, si bien que chacun pourra facilement voir ces règles suprêmes de conduite qu'il doit suivre et observer.

Il n'est pas bien difficile d'établir quel aspect et quelle forme aura la société si la philosophie chrétienne gouverne la chose publique. — L'homme est né pour vivre en société, car, ne pouvant dans l'isolement ni se procurer ce qui est nécessaire et utile à la vie, ni acquiescer la perfection de l'esprit et du cœur, la Providence l'a fait pour s'unir à ses semblables en une société tant domestique que civile, seule capable de fournir ce qu'il faut à la perfection de l'existence. Mais comme nulle société ne saurait exister sans un chef suprême et qu'elle imprime à chacun une même impulsion efficace vers un but commun, il en résulte qu'une autorité est nécessaire aux hommes constitués en société pour les régir; autorité qui, aussi bien que la société, procède de la nature et par suite à Dieu pour auteur. — Il en résulte encore que le pouvoir public ne peut venir que de Dieu. Dieu seul, en effet, est le vrai et souverain maître des choses; toutes, quelles qu'elles soient, doivent nécessairement lui être soumises et lui obéir; de telle sorte quiconque a le droit de commander ne tient ce droit que de Dieu, chef suprême de tous. Tout pouvoir vient de Dieu (1). — Du reste, la souveraineté n'est en soi nécessairement liée à aucune forme politique, elle peut fort bien s'adapter à celle-ci ou à celle-là, pourvu qu'elle soit de fait apte à l'utilité et au bien commun. Mais quelle que soit la forme du gouvernement, tous les chefs d'Etat doivent absolument avoir le regard fixé sur Dieu, souverain modérateur du monde, et dans l'accomplissement de leur mandat le prendre pour modèle et règle. De même, en effet, que dans l'ordre des choses visibles Dieu a créé des causes secondes; en qui se reflètent en quelque façon la nature et l'action divine, et qui concourent à mener au but où tend cet univers; ainsi a-t-il voulu que dans la société civile il y eût une autorité dont les dépositaires fussent comme une image de la puissance que Dieu a sur le genre humain, en même temps que de sa providence. Le commandement dit donc être juste; c'est moins le gouvernement d'un maître que d'un père, car l'autorité de Dieu sur les hommes est très-juste et se trouve unie à une paternelle bonté. Il s'agit d'ailleurs s'exercer pour l'avantage des citoyens, parce que ceux qui ont autorité sur les autres en sont exclusivement investis pour assurer le bien public. L'autorité civile ne doit servir, sous aucun prétexte, à l'avantage d'un seul ou de quelques uns, puisqu'elle a été constituée pour le bien commun. Si les chefs d'Etat se laissent entraîner à une domination injuste, s'ils péchaient par abus de pouvoir ou par orgueil, s'ils ne pourvoient pas au bien du peuple, qu'ils le sachent, ils auront un jour à rendre compte à Dieu, et ce compte sera d'autant plus sévère que plus sainte est la fonction qu'ils exercent et plus élevé le degré de la dignité dont ils sont revêtus. Les puissants se sont puissamment punis. (2) — De cette manière, la suprématie du commandement entraînera l'immixtion volontaire du respect des sujets. En effet, si ceux-ci sont une fois bien convaincus que l'autorité des souverains vient de Dieu, ils se sentiront obligés en justice à accueillir docilement les ordres des princes et à leur prêter obéissance et fidélité par un sentiment semblable à la piété qu'ont les enfants envers les parents. Que toute âme soit soumise aux puissances

(1) Rom. XIII, 1.
(2) Sap. VI, 7.

plus élevées (3). — Car il n'est pas plus permis de mépriser le pouvoir légitime, quelle que soit la personne en qui il réside, que de résister à la volonté de Dieu; or, ceux qui lui résistent courent d'eux-mêmes à leur perte. Qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre établi par Dieu, et ceux qui lui résistent s'attirent à eux-mêmes la damnation (4). Ainsi donc, secouer l'obéissance et révolutionner la société par le moyen de la sédition, c'est un crime de lèse-majesté non seulement humaine, mais divine. La société politique étant fondée sur ces principes, il est évident qu'elle doit s'appliquer à accomplir par un culte public les nombreux et importants devoirs qui l'unissent à Dieu. — Si la nature et la raison imposent à chacun l'obligation d'honorer Dieu d'un culte saint et sacré, parce que nous dépendons de sa puissance et que, issus de Lui, nous devons retourner à Lui, elles assignent à la même loi la société civile. Les hommes, en effet, unis par les liens d'une société commune, ne dépendent pas moins de Dieu que pris isolément; autant au moins que l'individu, la société doit rendre grâce à Dieu, dont elle tient l'existence, la conservation et la multitude innombrable de ses bien. C'est pourquoi, de même qu'il n'est permis à personne de négliger ses devoirs envers Dieu, et que le plus grand de tous les devoirs est d'embrasser d'esprit et de cœur la religion, non pas celle que chacun préfère, mais celle que Dieu a prescrite et que des preuves certaines et indubitables établissent comme la seule vraie entre toutes, ainsi les sociétés politiques ne peuvent sans crime se conduire comme si Dieu n'existait en aucune manière ou se passer de la religion comme étrangère et inutile, ou en admettre une indifférente, selon leur bon plaisir. En honorant la Divinité, elles doivent suivre strictement les règles et le mode suivant lequel Dieu lui-même a déclaré vouloir être honoré. — Les chefs d'Etat doivent donc tenir pour saint le nom de Dieu et mettre au nombre de leurs principaux devoirs celui de favoriser la religion, de la protéger de leur bienveillance, de la couvrir de l'autorité tutélaire des lois, ne rien statuer ou décider qui soit contraire à son intégrité. Et cela ils le doivent aux citoyens dont ils sont les chefs. Tous, tant que nous sommes, en effet, nous sommes nés et élevés en vue d'un bien suprême et final auquel il faut tout rapporter placé qu'il est aux cieux au delà de cette fragile et courte existence. Puisque c'est de cela que dépend la complète et parfaite félicité des hommes, il est de l'intérêt suprême de chacun d'atteindre cette fin. Comme donc la société civile a été établie pour l'utilité de tous, elle doit, en favorisant la prospérité publique, pourvoir au bien des citoyens de façon non-seulement à ne mettre aucun obstacle, mais à assurer toutes facilités possibles à la poursuite et à l'acquisition de ce bien suprême et immuable à quel il aspirent eux-mêmes. La première de toutes consiste à faire respecter la sainte et inviolable observance de la religion dont les devoirs unissent l'homme à Dieu.

Rom. XII, 1.
(1) Ibid. V, 2.

COUR DE POLICE

(Présidence du juge O'Gara)
Ottawa, 26 novembre:
John Evans, ivresse, \$3 d'amende et \$2 de frais.
John Webster, ivresse, \$1 d'amende et \$1 de frais.
Quatre barbiers, pour avoir travaillé le dimanche, \$3 d'amende et \$2 de frais.

LA TOMBOLA

On a gaiement fêté la Ste Catherine à la tombola de la salle Ste Anne hier soir. Il y avait un grand nombre de visiteurs et tout le monde s'en est donné à cœur-joie.

La table de Ste Anne, dont mesdames Hudon et Lalonde sont présidentes, voit croître sa popularité de jour en jour. Le fait est qu'il n'y a rien de plus attrayant que les pêches merveilleuses qui s'y font, sous la conduite de Melles A. Lalonde et Z. Gagnon.

Les heureux gagnants d'hier soir ont été M. P. A. Hudon, qui paya un dîner aux huîtres à ses nombreux concurrents. Il lui avait été remis un beau \$5 en or. M. E. Renaud et Melle E. Tassé ont également remporté de la loterie chacun \$2, tandis que plusieurs autres gagnaient des sommes moindres.

On a commencé la cabale électorale hier soir, et les choses promettent d'aller rondement.

Le comité d'élection est composé comme suit: Président, G. Boulé; constable, O. Dionne; secrétaire, P. A. Hudon; juges: M. Chas. Desjardins, président de la St Joseph; A. Foisy, président de la St Pierre; I. Côté, président de la St Thomas; Dr Voligny, président de la St Antoine.

Ce qui se fait à la tombola de Ste Anne est moins une élection qu'un concours charitable entre les diverses sociétés de bienfaisance. Celle qui aura réalisé l'aumône la plus considérable recevra un superbe collier en métal à l'usage de son président.

Le Club de raquettes "Frontenac" a visité la tombola hier soir. On attend, ce soir, les présidents des diverses associations ouvrières et autres de la ville.

Une superbe foire sera rafalée samedi soir. Qu'on se le dise et qu'on se hâte d'acheter des billets.

Les amateurs de bonne musique, les gourmets, tous ceux qui aiment à passer une charmante soirée ne sauraient mieux faire que de se rendre ce soir à la salle Ste Anne.

NOUVEAU CERCLE

Les principaux amateurs et plusieurs jeunes gens bien posés de cette ville se sont réunis hier soir pour jeter les bases d'une société dramatique qui a pour titre: "Club Dramatique de l'Institut Canadien d'Ottawa."

Les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers et sont chargés de préparer un projet de constitution:

Président, M. A. A. Adam, avocat; secrétaire, L. P. Morel; trésorier, J. B. Pigeon; directeur, Oct. Labelle.

Tous ceux qui voudraient faire partie du nouveau cercle sont priés de se rendre à l'Institut mercredi prochain, ou de s'adresser à M. Adam, avocat, rue Sparks.

CLUB DE LA COTE TACHE

A une assemblée de ce club, hier soir, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour 1885-86.

Sir Adolphe Caron, MM. Arthur Taché, lieut. D. C. Forster Bliss, S. Lelièvre, Everson Bourinot, M. Côté, lieut. Evans, E. J. Smith.

Louis H. Taché, Henri Roy, W. H. Barry, F. White, E. F. E. Roy et Desrosiers.

Une résolution de condoléances a ensuite été adoptée en mémoire de l'un des plus zélés membres du club, feu M. Rogers, mort durant la campagne du Nord-Ouest le printemps dernier.

LE MONDE ET LA VILLE

De charmantes dames élégamment costumées. Des acrobates de profession. Que tout le monde s'y rende!

Les funérailles de feu M. Edward McGillivray ont eu lieu cette après-midi. Le cortège était très-considérable; aux premiers rangs, on remarquait Son Honneur le maire et tous les échevins de la cité.

Hier soir, on a fêté la Ste Catherine dans un grand nombre des familles canadiennes-françaises d'Ottawa. C'est cela; conservons bien ces coutumes du bon vieux temps.

A l'assemblée annuelle du Cercle d'Amis, il a été voté une somme de \$50 en faveur de l'Orphelinat St Joseph. Cette généreuse aumône a été immédiatement remise au chapelain de l'institution. Nous ne saurions trop recommander à tous les clubs d'amusement de la ville d'imiter cet exemple.

AVIS SPECIAUX

Nouveau savon électrique "Van-horne", à 6 cts, chez N. A. Savard.

La Sprucine—La sprucine comme remède pour la toux n'a pas d'égale. Elle est entièrement différente d'aucune autre espèce de composée de gomme d'épinette, que l'on vante tant aujourd'hui. Ne vous trompez pas en demandant la sprucine, elle est mise en bouteilles rondes, et chaque étiquette, circulaire et enveloppe porte la marque de commerce.

En vente chez H. F. MacCarty et C. O. Dacier, Ottawa.

La neige vient de faire son apparition, et s'il vous faut une bonne voiture d'hiver, adressez-vous chez M. P. Boileau, No. 28 rue Clarence. Ce monsieur a en mains, à l'heure qu'il est, plusieurs jolies voitures d'hiver simples et doubles. M. Boileau prend aussi des commandes pour la manufacture de toutes sortes de voitures; les réparations sont également exécutées avec promptitude et à BON MARCHÉ dans ses ateliers.

1000 lbs. de bon beurre à cuisiner, à vendre chez N. A. Savard à 14 cts. la livre.

Encore une fois, l'éclair s'allume et le ciel va tonner, pour éclaircir notre horizon par ses bienfaits.

Seigneur que votre bonté est grande, en daignant si bien nous protéger; toujours de vos enfants vous vous faites bien comprendre, surtout à l'heure du danger.

Montres, jupes de mariage et bijoux de tous genres et à bas prix. Chaque article est garanti tel qu'on le représente, sinon l'argent sera remis. Chez H. Norez, rue Rideau, No. 30.

Huîtres monstres! — M. N. A. Savard invite ses pratiques et le public en général à aller examiner les huîtres qu'il vient de recevoir. La plus petite de ces huîtres mesure six pouces; elles sont détaillées à 2 centimes pièce, et une demi-douzaine remplissent une assiette.

Si vous craignez de devenir constipé à cause de votre dyspepsie, et de votre manque d'appétit, ou encore si vous redoutez le choléra parce que votre estomac et vos intestins sont souvent dérangés, servez-vous sans hésiter des Amers Canadiens du Dr N. Lecerte, lesquels sont le plus sûr prophylactique ou préventif de ces redoutables maladies.

30 cts la bouteille.

Livres de Méditations pour le mois de Novembre

Le mois des Morts, Méditations pour le mois de Novembre, Horloge de la Passion, le Crucifix, le plus beau des livres, manuel de l'Heure Sainte, un Aide dans la Douleur, l'Œuvre Ouverte, Douleuse Passion, l'Amour sur le Calvaire, l'Eucharistie Méditée, Année Spirituelle, Nourriture de l'Âme, Dévotion au Sacré-Cœur, Méditations pour tous les jours.

Les ouvrages sont en vente chez P. G. GUILLAUME, 455 Rue Sussex.

MARCHE D'OTTAWA

26 novembre 1885

FARINES	
Farine No 1 par baril.....	\$ 4 50 à 4 75
Farine forte de boulangers, par baril.....	\$ 4 75 à 5 00
Farine extra.....	4 75 à 5 00
Pois.....	55 à 58
Fèves.....	100 à 0 00
Sarrasin.....	00 à 40
Orge.....	00 à 50
Seigle.....	00 à 3 25

GRAINS	
Blé, le minot.....	85 à 87
Avoine.....	30 à 00
Blé d'Inde.....	0 75 à 0 80
Pois.....	55 à 58
Fèves.....	100 à 0 00
Sarrasin.....	00 à 40
Orge.....	00 à 50
Seigle.....	00 à 3 25

LÉGUMES	
Patates, la poche.....	45 à 50
Navets le sac.....	40 à 00
Betteraves le paquet.....	3 à 00
Choux, la douzaine.....	50 à 0 75
Pommes, le baril.....	2 50 à 0 00

VOLAILLES	
Poulets, le couple.....	40 à 45
Poules, la pièce.....	20 à 38
Canards.....	50 à 00
Dindes, la pièce.....	0 75 à 2 00
Oies.....	50 à 60

VIANDES	
Bœuf, les 100 livres.....	4 75 à 5 75
Lard.....	6 00 à 6 50
Veau (au quartier).....	6 à 08
Mouton do.....	6 à 08

DIVERS	
Œufs.....	22 à 25
Beurre, en pain.....	22 à 25
do en sceau.....	17 à 19
Fromage.....	12 à 14
Suif brut, la livre.....	5 à 5 1/2
Suif fondu.....	7 à 8
Saindoux.....	8 à 12
Sucre d'érable.....	10 à 12 1/2
Miel, la livre.....	12 à 15
Sirup d'érable, le gallon.....	1 18 à 1 25
Foin, la tonne.....	15 00 à 17 00
Paille.....	6 00 à 8 00

PEAUX INSPECTÉES	
No. 1 le 100 lbs.....	7 00 à 7 50
No. 2.....	8 00 à 0 00

L'ALMANACH DU PURGATOIRE OU ANNUAIRE

De l'œuvre des âmes du Purgatoire vient de paraître. Il est toujours très-intéressant, et on le lira avec beaucoup de plaisir et un grand profit. Nous le recommandons à tout le monde. On le trouvera chez L. A. St Louis, 1527 rue Notre-Dame. Il contient 80 pages et se vend que 5 cents. En voici le sommaire: — Excellence de la dévotion aux âmes du Purgatoire — Que votre volonté soit faite dans le ciel et sur la terre et dans le Purgatoire — Fondation de messes — Lettres de France — La messe du missionnaire — Traité de l'amour de Dieu par St François de Sales — Les amis particuliers du bon Dieu — Lettres et petits traits concernant l'œuvre — Les sentences d'or. On peut aussi se le procurer à Ottawa chez M. Eugène Tétu, No. 83 rue Waller.